



Le CICR est présent dans plus de 60 pays.

Notre réseau de représentations est régulièrement adapté à l'évolution des conflits armés et autres situations de violence.

Le CICR a son siège à Genève (Suisse).

DIH

L'ESSENTIEL DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE



CICR

Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T + 41 22 734 60 01 F + 41 22 733 20 57
E-mail: shop@icrc.org www.icrc.org
© CICR, février 2010

08550/001 02.2010 30,000



CICR



Thomas Pizer/CICR



William Smit/CICR



Boris Heger/CICR



Thierry Gassmann/CICR

QU'EST-CE QUE LE DIH ?

- Le droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles qui limitent l'emploi des armes et des méthodes de guerre.
- Il protège les personnes qui ne participent pas ou ne participent plus aux hostilités.
- Il vise à protéger la dignité humaine et à atténuer les souffrances en temps de guerre.
- Il est aussi appelé « droit de la guerre » ou « droit des conflits armés ».

POURQUOI LE DIH EST-IL IMPORTANT ?

Le DIH est un des outils les plus puissants dont dispose la communauté internationale pour que la sécurité et la dignité des personnes soient respectées en temps de guerre. Guidé par le principe selon lequel même la guerre a des limites, il vise à préserver une certaine humanité au cœur des conflits.

« Les Conventions de Genève ... continuent de nous rappeler avec force l'obligation qui nous incombe à tous de nous entraider... »

Nelson Mandela

COMMENT LE DIH PROTÈGE-T-IL ?

Le DIH interdit ou limite l'emploi des armes qui sont particulièrement cruelle ou qui ne font pas la distinction entre les combattants et les civils. En outre, il exige des parties en conflit de

- faire la distinction entre les civils et les combattants, et s'abstenir de mener des attaques contre des civils,
- prendre soin des blessés et des malades et protéger le personnel médical,
- veiller à ce que la dignité des prisonniers de guerre et des internés civils soit préservée en autorisant les visites des délégués du CICR.

QUEL EST LE RÔLE DU CICR ?

Le CICR est le gardien du droit international humanitaire, dont les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs deux Protocoles additionnels de 1977 sont le fondement.

Leurs dispositions donnent au CICR le droit de mener des activités telles que venir en aide aux combattants blessés, malades ou naufragés, rétablir le contact entre les membres de familles dispersées par un conflit, visiter les prisonniers de guerre, porter assistance aux civils et veiller à ce que les personnes protégées par le droit humanitaire soient traitées en conséquence.



Ursula Meissner/ICRC



Didier Bregnard/ICRC

QUAND LE DIH S'APPLIQUE-T-IL ?

Le DIH s'applique à deux situations :

- les conflits armés internationaux, auxquels prennent part au moins deux pays ;
- les conflits armés qui éclatent à l'intérieur d'un pays, tels ceux qui opposent un gouvernement et des forces rebelles.

Le DIH est applicable à toutes les parties au conflit, quelle que soit la partie qui a engagé les hostilités.

QUI LE DIH PROTÈGE-T-IL ?

Le DIH protège les personnes qui ne participent pas, ou plus, aux hostilités comme

- les civils,
- le personnel militaire, sanitaire et religieux,
- les combattants blessés, naufragés ou malades,
- les prisonniers de guerre.

Le DIH offre aux femmes et aux enfants une protection supplémentaire qui tient compte de leurs besoins spécifiques.